Saint-Palais-sur-Mer

Quartier de Bernezac Nauzan

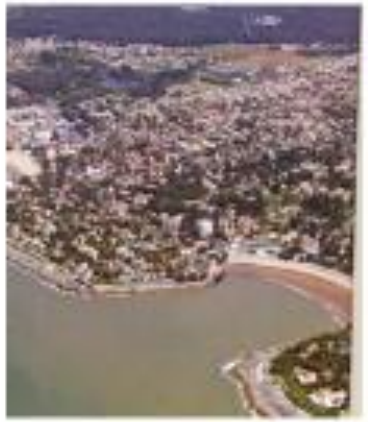

Réunion du 28 octobre 2020

Remerciements

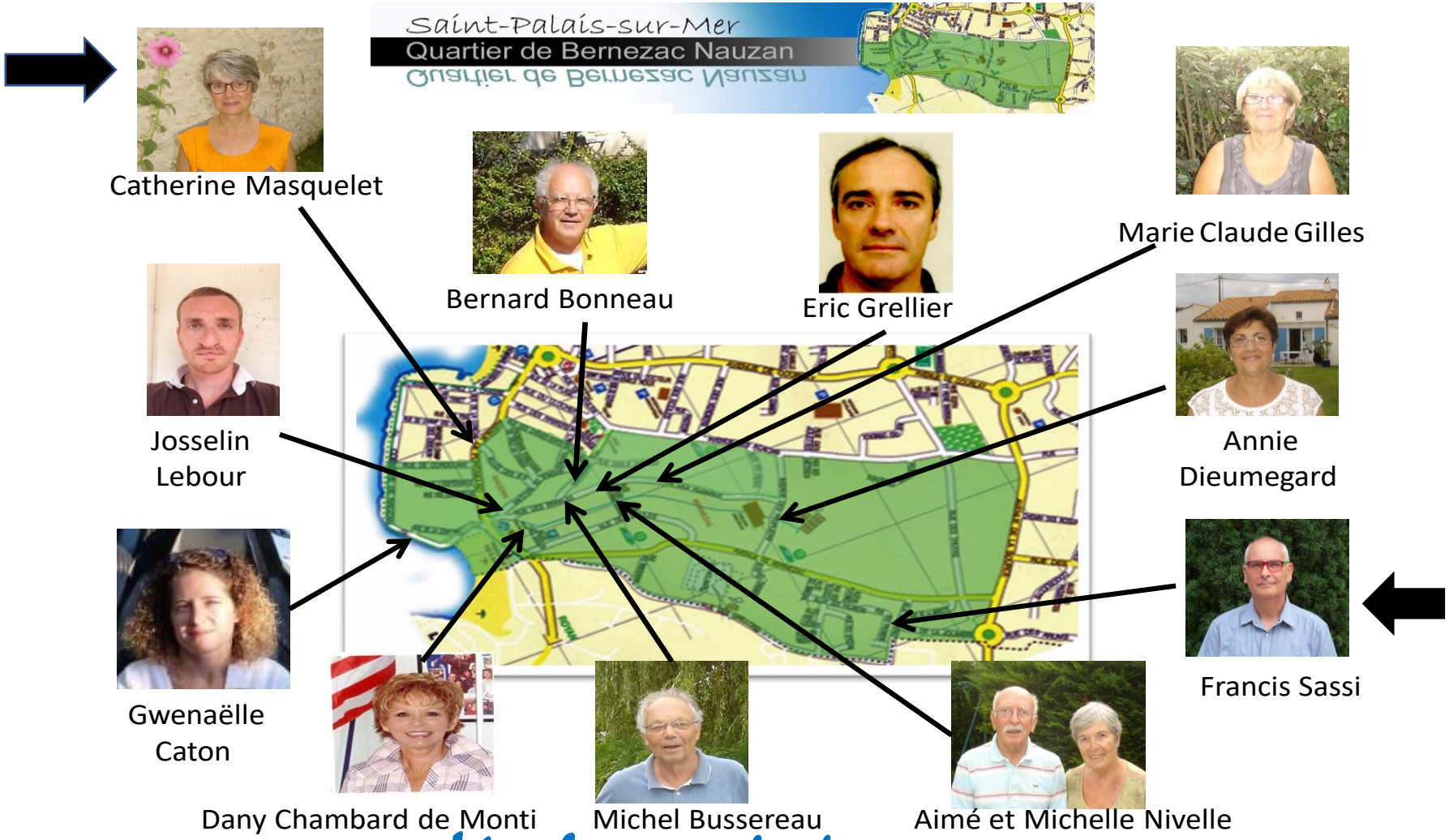

Membres actifs du quartier

Informations envoyées depuis notre dernière réunion du 31 juillet 2019

9 informations sur le quartier ont été envoyées par email

Le 3 aout 2019 (compte rendu)

Le 27 décembre 2019

Le 1er février 2020

Le 17 juillet 2020

Le 20 juillet 2020 aux riverains canal

Le 31 juillet 2020 aux riverains canal

Le 14 aout 2020 aux riverains canal

Le 30 septembre 2020

Le 19 octobre 2020 (changement de salle)

Sur les 700 adresses email contactées environ 70 messages ne sont pas passés

les personnes concernées changent d'email et ne l'ont pas signalé

Cette réunion a été annoncée :

- Par email
- Par invitations déposées dans les boites aux lettres
- Par le journal municipal Reflet
- Sur le site de notre ville
- Sur le panneau lumineux de la ville
- Sur les deux panneaux d'affichage de notre quartier

Conseil de quartier

Ordre du jour

- Informations générales sur le quartier
- Travaux avenue des Peupliers
- Entretien du Canal de Bernezac
- Réponses aux questions soulevées au cours de l'assemblée du 31 juillet 2019
- Présentation des candidatures pour être délégués du quartier
- Espoirs et suggestions de chacun afin de soumettre à la municipalité les problèmes relatifs à notre secteur.

Ancien zonage des quartiers de st palais sur mer

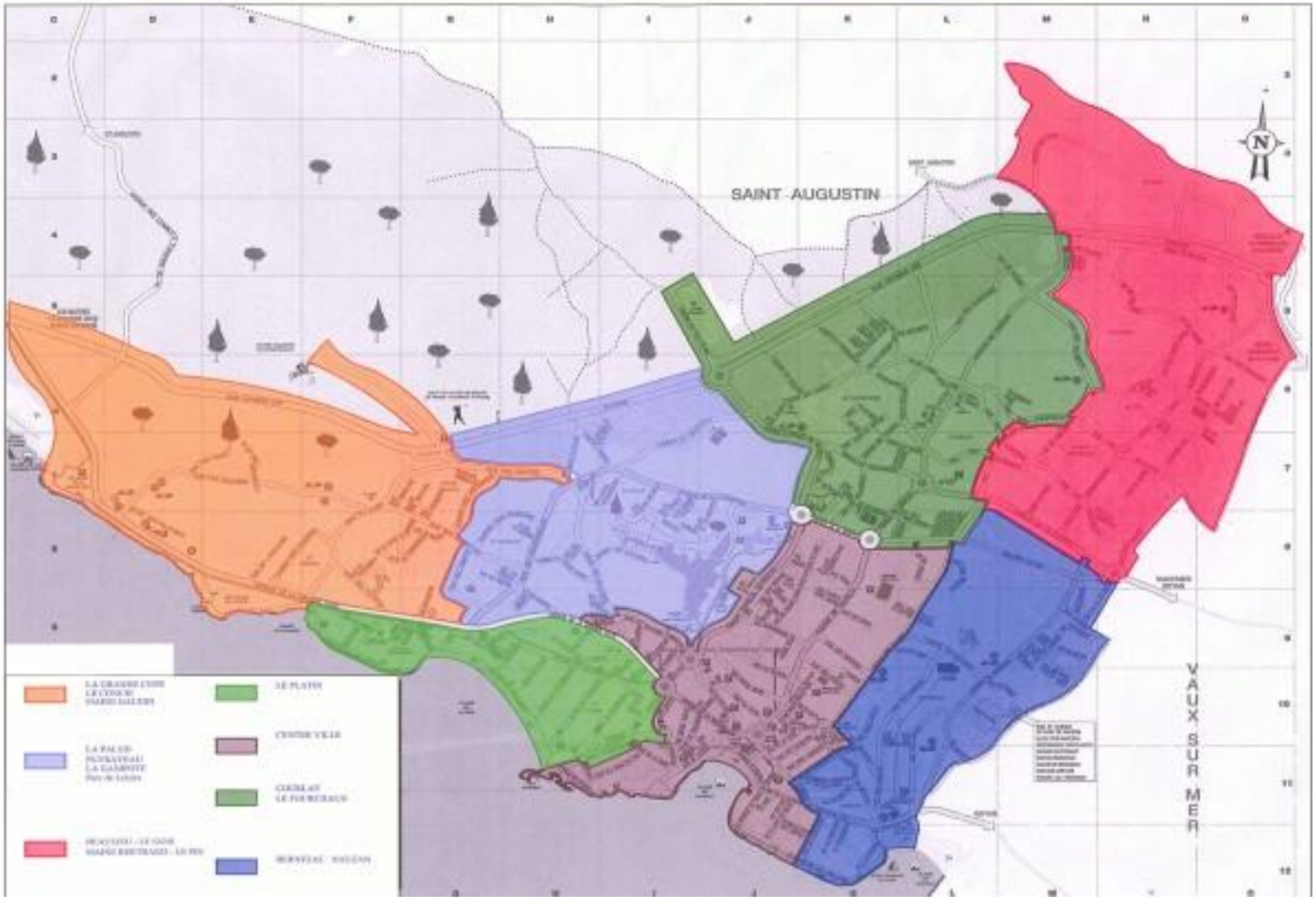

Nouveau plan 6 quartiers au lieu de 7

Légende

1. LA GRANDE CÔTE, LE CONCIÉ, MAINE GAUDIN
2. LE PLATIN, PUYRAVEAU
3. CENTRE-VILLE, PARC DE LOISIRS, LA PALUD
4. BERNEZAC, NAUZAN
5. COURLAY, LE FOURCHAUD, LE PIN
6. BEAULIEU, LE GOIS, MAINE BERTRAND

Plan du quartier

Evolution du quartier depuis notre dernière réunion de juillet 2019

Réparation du macadam

Rues : de la Murotte, de la Jolinière des Arbousiers et des Erables

Création d’une nouvelle piste circulation douce rue des Thuyas et av de la Source

Aménagement av de la Source avec trottoir bétonné et piste cyclable

Nouveaux panneaux d'interdiction aux vélos et remplacement de l'éclairage secteur plage de Nauzan

Remplacement des poteaux parking plage de Nauzan

Suppression d’un ralentisseur après rond point Av de Pontaillac, Av de Nauzan pour sécurité des coureurs du tour de France

Nouveaux panneaux interdiction d'accès à la plage aux chiens du 1er avril au 30 septembre

Réseau eaux pluviales colmaté av de Nauzan

Demande d'intervention urgente aux services techniques le 19 octobre 2020

Le nécessaire a été fait le lundi suivant

- Décolmatage partiel par les services techniques
- Curage du réseau par la CER le lendemain

Remplacement signalisation sens interdit rue des Erables suite à dégradation nocturne

Il sera encore détérioré car il est placé à hauteur d'homme ?

Remplacement des potelets anti-stationnement sur le trottoir av de Nauzan

Surélévation béton pour retenir les eaux pluviales av de Bernezac réalisé par les propriétaires

Création de deux regards avec canalisations correspondantes pour les eaux pluviales rue des Tilleuls

Curage secteur 3 du ruisseau de Bernezac le 17 juillet 2020

Madame Monsieur

Je vous informe que les travaux de curage du ruisseau de Bernezac ont débuté cette semaine

Ce curage se fait au moyen de petites pelles mécaniques par société Devaux Terrassement de Saint-Suplice de Royan

Arrêt des travaux curage secteur 3 du ruisseau de Bernezac le 20 juillet 2020

Je vous informe que pour des raisons de sécurité l'entreprise a arrêté le curage .
Comme vous pouvez le découvrir sur cette photo ils n'ont pas réussi à trouver le dur dans le lit du ruisseau et impossible de creuser plus sans risque d'éboulement des rives et murs limitrophes avec la possibilité d'enlisement des petites pelles.
Un autre procéder de curage doit être envisagé. J'en ai informé les services techniques.

Suite à vandalisme et à la demande du voisinage une nouvelle signalisation a été installée

Nouvelle signalisation pour l’aire de camping-car

Carrefour av des Acacias av des Peupliers

Carrefour rue des Roseaux av des Peupliers

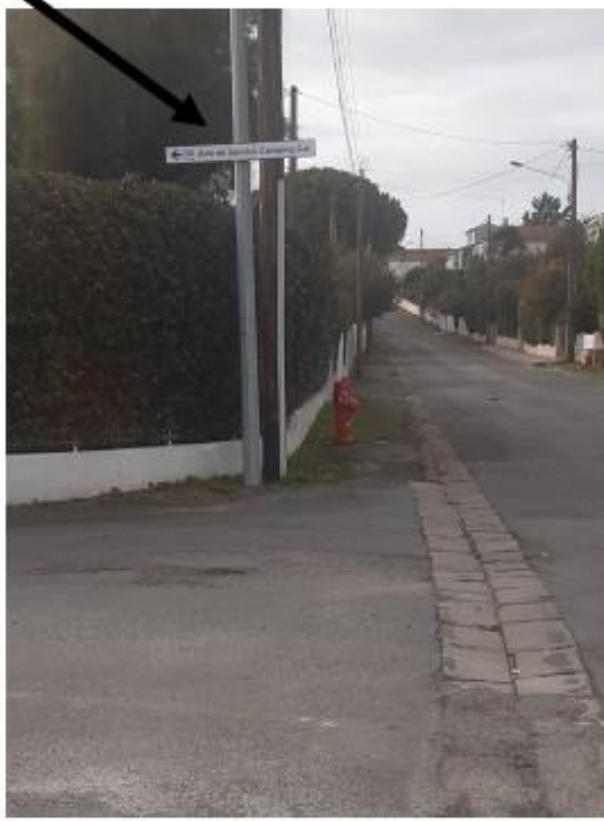

Carrefour av de Bernezac av des Peupliers

Carrefour av des Acacias av de la Source

Carrefour av de Bernezac av de la Source

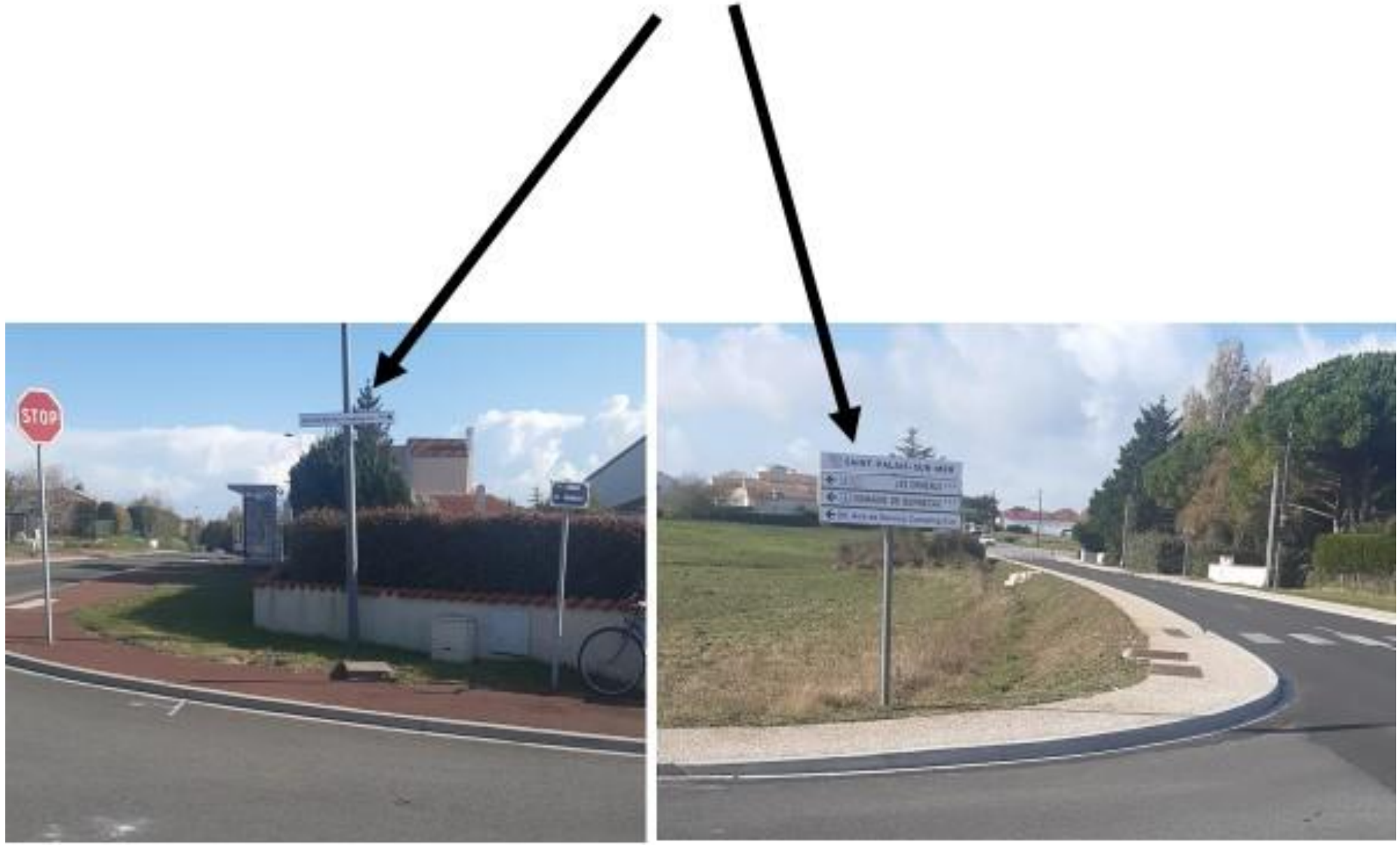

Mise en place d’armortisseurs bruit sur plaques des réseaux EU et EP

La fibre est arrivée
rue des Erables pourquoi un deuxième poteau?

Ils ont remplacé le poteau béton par un poteau fibre
au carrefour rue Germaine rue des Roseaux

Mais décroché les câbles existants qui sont maintenant à portée de main . Malgré plusieurs demandes de remise en état au près des services techniques et de l'entreprise responsable de la pose de la fibre, depuis 6 mois rien ne bouge!!!
Ils attendent que les lignes téléphoniques rue des roseaux soient défectueuses pour intervenir

A quoi sert ce nouveau poteau qui n’est, en plus, pas vertical ?

Ils ont mis des nouveaux poteaux mais ne sont pas utilisés pour la fibre!!!

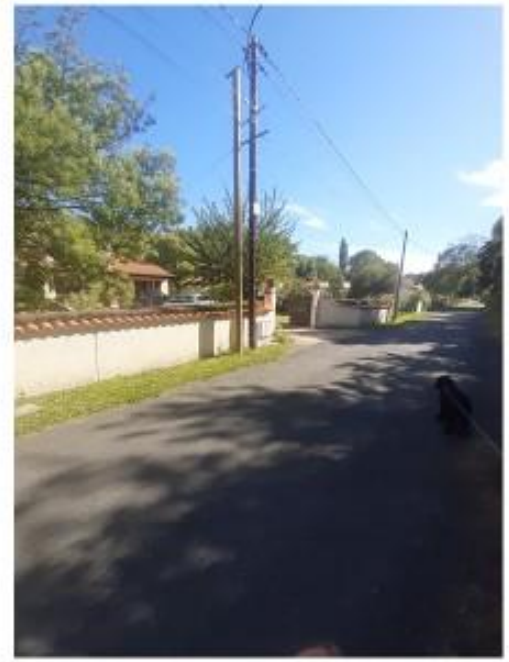

Av des Peupliers 3 nouveaux poteaux galvanisés qui ne servent à rien

Le comble rue des Saules

Nouveau poteau en fibre qui ne sert à rien et installé devant l'entrée de cette propriété

Qui est responsable de ces incohérences et de ce gâchis financier ?

- Le maitre d'œuvre (le département) ?
- Le maitre d'ouvrage (Orange) ?
- Les entreprises sous traitantes? (certaines ne sont pas françaises)
- Le service urbanisme de la commune ?
- autres!!!

Et oui Madame Monsieur tout ce beau monde a sa part de responsabilité mais c'est en fin de compte le résultat de gestion de chantiers par l' Administration Française

Dossiers en cours

Travaux avenue des Peupliers

Entretien du Canal de Bernezac

Travaux avenue des Peupliers

L' année dernière au cours de la reunion de quartier ceci a été mentionné

Cette avenue a fait l'objet de différents travaux d'assainissement durant ces dernières années mais le revêtement, dans sa globalité, n'a pas été refait.

Des affaissements de chaussée sont présents. Ils sont la conséquence de la fréquentation élevée de cette avenue par de nombreux véhicules dont des poids lourds.

Les riverains subissent en particulier des nuisances sonores engendrées par les camions bennes et les véhicules avec remorque , et le désagrément de projection d'eau engendré par le passage de véhicules sur les flaques d'eaux, conséquences de ces affaissements de chaussée.

Photos de Mme Dieumegarde Juin juillet 2018

Au cours de la présentation des vœux de 2018 Monsieur le Maire nous avait informé que cette avenue était programmée pour cette fin d'année

Ceci nous a été confirmé au cours de la réunion préparatoire de juillet 2018.

Le bureau d'études du service technique, courant septembre octobre, devait établir le cahier des charges pour l'appel des offres.

Les travaux devaient commencer début 2019

Cette situation a été discutée au cours de la réunion préparatoire de Juillet 2019

Il a été mentionné que les affaissements s'emplifiaient, mais depuis la mise en service du bassin d'orage toutes les eaux de pluie en provenance de l'avenue de Bernezac ne ruissellent plus avenue des Peupliers.

Par contre, par temps de grosses pluies orageuses, cette route continue d'être inondée des eaux de pluie en provenance du haut de cette avenue coté avenue des Acacias

Cette route devient aussi le passage des camping cars pour accéder à la nouvelle aire de stationnement.

L'état du revêtement ne les encourage pas à y venir

Les travaux sont bien budgétés pour 2019

Nous sommes fin 2020 et l'état de cette Avenue ne s'est pas amélioré avec le trafic supplémentaire des camping-cars en période estivale

Au cours de la réunion préparatoire du 1er oct 2020 octobre le service technique m'a informé qu'il avait reçu plusieurs courriers leur demandant la remise en état de cette avenue dont celui de M. et Mme Lambert du 24 aôut 2020

Ce courrier résume bien la situation et le désarroi des habitants

J' ajouterai à cela les débordements de la station de relevage au cours de grosses pluies qui démontre bien qu'il y a urgence de traiter l'arrivée massive de eaux pluviales en provenance de l'avenue des Acacias en période orageuse

Cette rénovation de l’ avenue des Peupliers
fait partie des priorités retenues par les Elus

L’ étude pour la réalisation des travaux a été arrêtée pour intégrer les recommandations qui seront mentionnées dans l’étude générale sur les eaux pluviales de la ville par la société Eau-Mega.

Le service technique devrait recevoir les résultats en novembre 2020.

Dans la foulée les recommandations spécifiques résultant de cette étude seront intégrées dans le cahier des charges d’appel d’offre pour cette rénovation.

Les travaux ne pourront commencer qu’après approbation par les élus du budget nécessaire ce qui repousse le début des travaux en fin 2021 début 2022.

Entretien du canal de Bernezac

Au cours de la dernière réunion de juillet 2019

Nous vous avions mentionné ceci:

Le secteur entre allée des Saules et cette nouvelle canalisation rue des Erables, est déplorable et insalubre.

Papier toilette et ce qui va avec!!!!

La végétation dans le lit du canal et le manque d'entretien de sa rive droite engendrent la difficulté de circulation de l'eau et le blocage de tous les éléments flottants

Cet état est le fait de l'irresponsabilité de certains propriétaires , des services techniques et des services administratifs

Attendons-nous à de nouvelles fermetures de la plage aux prochains orages.

Ces éléments flottants de toute nature, en décomposition, sous forte circulation des eaux vont se retrouver dans la zone de baignade.

La majorité des propriétaires entretiennent leur berge

Mais certains ne ramassent pas leur tonte .

Ces herbes flottantes vont s'accumuler sur la partie étroite du canal et contribuer à l'envasement de ce secteur

Les services techniques qui devraient montrer l'exemple n'entretiennent pas les berges communales

Des propriétaires laissent leur propriété en friche.
Un autre accumule des déchets en bordure du canal

Cette situation favorise la présence de vipères et des rats

Conclusion

Notre présentation en mairie du 21 décembre 2017 sur l'entretien de ce ruisseau n'a pas fait l'objet d'une réelle prise en compte des conséquences de ce manque d'entretien, par les responsables concernés:
Certains propriétaires, Services techniques et Elus

Tant que l'administration ne fera pas respecter aux services techniques et aux propriétaires concernés, la législation sur l'entretien des cours d'eau et l'arrêté préfectoral spécifique à ce ruisseau, on subira cette pollution avec des fermetures de la plage et le risque d'inondation des propriétés n'ayant pas fait l'objet d'un remblais

Le dernier curage du ruisseau a été réalisé en fin 2009 Soit 10 ans. Conformément à l'arrêté préfectoral N°83 107 , un nouveau curage doit être réalisé rapidement

Arrêté préfectoral

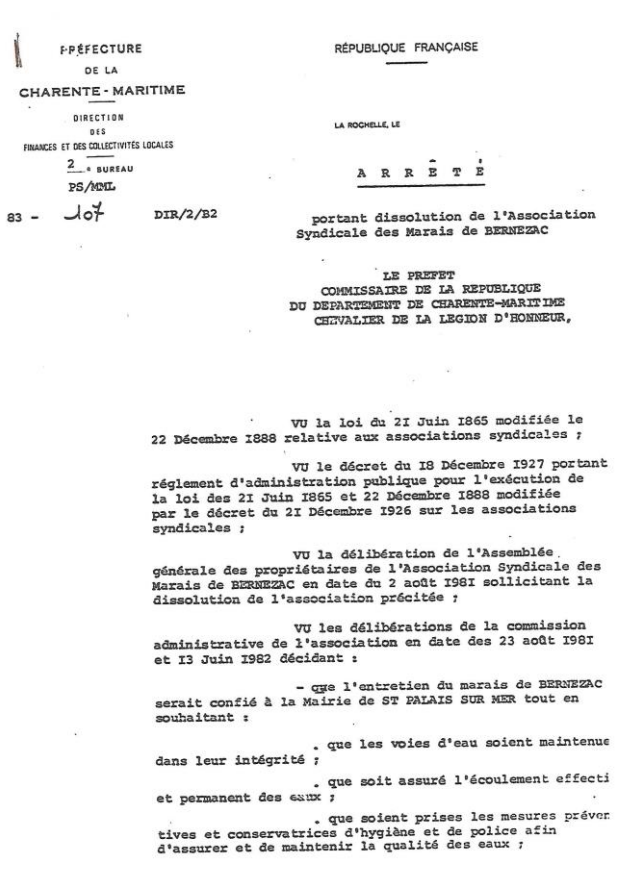

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

DIRECTION
DES
FINANCES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

2e BUREAU
PS/MML

83 - 107 DIR/2/B2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA ROCHELLE, LE

A R R Ê T É

portant dissolution de l'Association Syndicale des Marais de BERNEZAC

LE PREFET
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi du 2I Juin I865 modifiée le 22 Décembre I888 relative aux associations syndicales ;

VU le décret du I8 Décembre I927 portant réglement d'administration publique pour l'exécution de la loi des 2I Juin I865 et 22 Décembre I888 modifiée par le décret du 2I Décembre I926 sur les associations syndicales ;

VU la délibération de l'Assemblée générale des propriétaires de l'Association Syndicale des Marais de BERNEZAC en date du 2 août I98I sollicitant la dissolution de l'association précitée ;

VU les délibérations de la commission administrative de l'association en date des 23 août I98I et I3 Juin I982 décidant :

- que l'entretien du marais de BERNEZAC serait confié à la Mairie de ST PALAIS SUR MER tout en souhaitant :

. que les voies d'eau soient maintenue dans leur intégrité ;

. que soit assuré l'écoulement effecti et permanent des eaux ;

. que soient prises les mesures préven tives et conservatrices d'hygiène et de police afin d'assurer et de maintenir la qualité des eaux ;

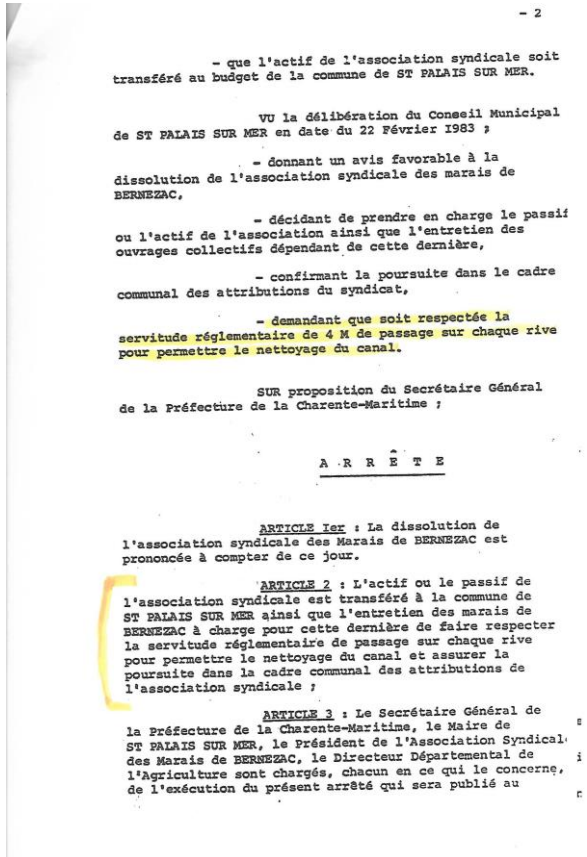

- 2

- que l'actif de l'association syndicale soit transféré au budget de la commune de ST PALAIS SUR MER.

VU la délibération du Conseil Municipal de ST PALAIS SUR MER en date du 22 Février I983 ;

- donnant un avis favorable à la dissolution de l'association syndicale des marais de BERNEZAC,

- décidant de prendre en charge le passif ou l'actif de l'association ainsi que l'entretien des ouvrages collectifs dépendant de cette dernière,

- confirmant la poursuite dans le cadre communal des attributions du syndicat,

- demandant que soit respectée la servitude réglementaire de 4 M de passage sur chaque rive pour permettre le nettoyage du canal.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

A R R Ê T E

ARTICLE Ier : La dissolution de l'association syndicale des Marais de BERNEZAC est prononcée à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : L'actif ou le passif de l'association syndicale est transféré à la commune de ST PALAIS SUR MER ainsi que l'entretien des marais de BERNEZAC à charge pour cette dernière de faire respecter la servitude réglementaire de passage sur chaque rive pour permettre le nettoyage du canal et assurer la poursuite dans la cadre communal des attributions de l'association syndicale ;

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Maire de ST PALAIS SUR MER, le Président de l'Association Syndical des Marais de BERNEZAC, le Directeur Départemental de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au

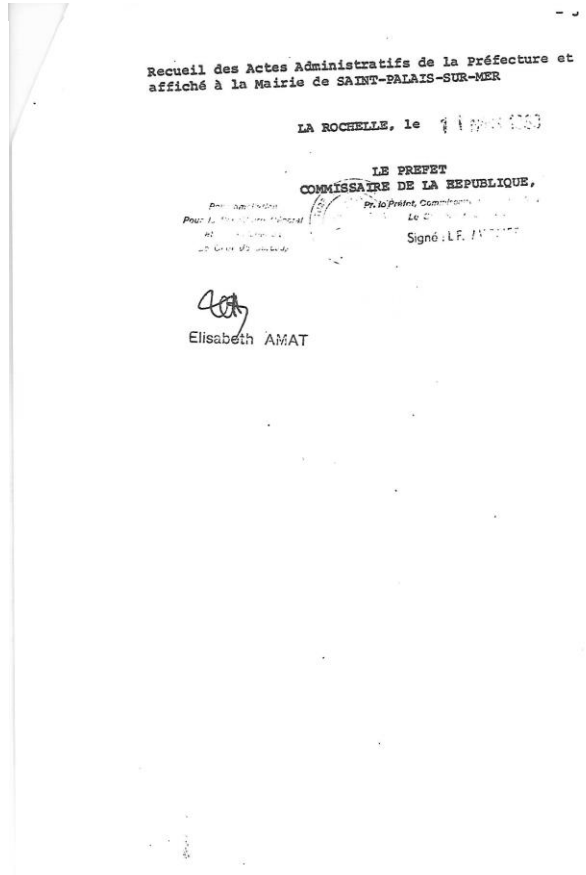

Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché à la Mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER

LA ROCHELLE, le 1[illegible] 1983

LE PREFET
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,

Pour le Préfet, Commissaire de la République
Le Secrétaire Général

Signé : L.F.

Elisabeth AMAT

Nous avons partiellement été entendu

Comme montré précédemment un curage a débuté cet été 2020 mais arrêté pour raisons techniques

L'état des berges et le lit du ruisseau est toujours aussi déplorable en particulier en zone 3 allée des saules à rue des Erables

Etat secteur 3
courant septembre 2020

Secteur 4 problème sortie de buse

Hauteur de l’eau secteur 4 en fonction de la marée vue depuis la rue des Erables

coef 70

coef 105

Vue de la partie non busée coté propriété 64 rue de Pontaillac (coef 105)

Vues du niveau de l’eau dans regard ouvert situé dans propriété 64 av de Pontaillac

Le 13 aout phase météo exceptionnelle
plus de 80mm d'eau en une demie heure

On a eu de la chance
faible coef et marée basse

Allée des saules

Pont du parking plage

Rue des roseaux

Jusqu’aux genoux dans leur chambre rue des Erables

Si la marée avait été haute et avec un grand coef comme la dernière inondation du 18 juillet 2006 les dégâts auraient été plus importants

Le bassin d'orage créé depuis, à notre demande, a bien rempli son rôle et limité les dégâts mais il ne récolte que 30% des surfaces dé versantes

Le lit du ruisseau n'est pas faucardé et curé, certaines berges sont affaissées par manque d'entretien.

Continuons à ne pas respecter l'arrêter préfectoral et les maisons seront de nouveau inondées.

Au prochain gros orage l'eau arrivera de nouveau dans les propriétés basses car le ruisseau à certains endroits n'a plus de berges dignes de ce nom et je le redis l'entretien de la buse de sortie doit pouvoir être réalisé ce qui n'est pas le cas aujourd'hui

Il y a des ragondins dans le ruisseau
attention à la proliférations !

Effondrement des berges et apport de maladies

Ces photos vous montrent bien que le faucardement annuel n’est pas effectué

Les petits ragondins apparaissent

Parole à M. B Guise
Maire adjoint
travaux

suite à l'annulation de la réunion voici cette réponse reçue par email

Qualité des eaux de baignade

Plan d'action

Plage de Nauzan et canal de Bernezac

1	**Faire que le canal de Bernezac ne soit pas un facteur aggravant de la dégradation des la Qeb car il récupère les eaux de ruissellement, certains réseaux pluviaux, des EU avec des branchements non conformes (?) et le débordement du poste de refoulement de la rue des peupliers en cas de forts abats d'eau.**	
2	**Maîtriser le débit du canal vers la conche :** • Installation d'une pelle à la sortie du canal pour maîtriser le débit vers l'exutoire : dispositif automatique de fermeture de l'exutoire. • Curage du canal de Bernezac	**Eviter que le canal ne déverse une eau de qualité dégradée dans la conche.** • Fermer l'écoulement du lac vers la conche de Nauzan en cas d'abat d'eau. • Le curage du lac nous permettrait d'augmenter la capacité du canal à retenir l'eau (en cas de fermeture de la vanne) et à exercer son rôle de filtration naturelle.
3	**Faciliter l'écoulement du canal de Bernezac :** ▪ Réglementation à faire respecter pour faciliter le nettoyage des berges (accès aux berges). Certains propriétaires ne respectent pas la bande des 4 mètres. ▪ Nettoyage des berges ▪ Faucardage du canal (enlèvement des algues et autres herbes dans l'eau) ▪ Curage du canal de Bernezac ▪ Nettoyage de l'exutoire : partie conche et partie entre mer et école de voile, ouvrir un regard nécessaire pour effectuer le nettoyage.	**Une eau qui s'écoule plus facilement du canal vers la conche génère moins de pollution car moins stagnante (les éléments stagnants sont générateurs de bactéries).**
4	**Contrôles de conformité pour les maisons longeant le canal (voir si EU va dans EP).**	**Eviter que des EU aillent se déverser dans le canal**
5	**Etudier si allongement exutoire canal de Bernezac est possible (pas sûr que cela soit techniquement possible.**	**le canal ne se déverserait plus dans la conche mais plus au large.**

CER

6	**En concertation avec la CER, trouver les moyens de ne pas faire saturer les postes en cas de fort abat d'eau, notamment celui de l'avenue des Peupliers.**	**Eviter que les EU ne se déversent dans les EP et polluent le lac et le canal de Bernezac.**

DIVERS

Civisme

Ramassage des déchets verts

Civisme

Sans commentaire

On cache ses déchets verts dans le fossé derrière le transformateur parking de la plage

Ce fossé, à notre demande, a été récemment curé pour l'évacuation des eaux rue des Saules

Peine perdue par l'irresponsabilité de certains habitants du secteur

Début septembre

on a déposé ceci bien caché derrière le transformateur

On ne respecte pas les dates de dépose des sacs déchets verts
voici le résultât

Rue des Roseaux

Rue des Saules

Av de Nauzan

Le sac se décompose avec la pluie et les déchets verts restent sur le trottoir

Il ne sera pas ramassé

Meuble déposé avenue de Nauzan rue des ifs

L'année dernière nous vous avions mentionné ceci:

Corniche de Nauzan, rue de l'abbé Fayaud rue des Mimosas

Le trottoir est magnifique mais impraticable par le manque de civisme de ces propriétaires

Rue de l’abbé Fayaud

Et bien cette propriétaire estime que ce n’est pas à elle de tailler sa haie et de rendre praticable son trottoir. Plusieurs habitants se demandent pourquoi la commune ne réagit pas?

Sans commentaire

Rue des Saules on n’ élague pas ses arbres

Comme vous pouvez le voir la protection des câbles, par frottement avec les arbres non élagués se détériore et les câbles partiellement dénudés provoquent la disjonction du secteur.

Un sous traitant EDF a élagué cet hiver, sans frais pour les propriétaires, un secteur de cette zone mais cette société n’a pas terminé le travail

Par contre les fils téléphoniques qui sont en partie inférieure et pris dans ces branchages d’arbres de propriétés privées subissent les même dégâts . Plusieurs coupures de réseaux ont eu lieu. L’entreprise de télécommunication vient à chaque fois bricoler une réparation mais ne s’attaque pas à la cause.

Sachant que la commune ne peut pas intervenir sur une propriété privée, une action est en cours auprès des services juridiques de ces entreprises afin de faire élaguer ces arbres par les propriétaires concernés

Ce matin 28 octobre 2020 Orange a fait élaguer les arbres de cette rue pour dégager le passage de la fibre

Au cours des différents contacts que j'ai eus avec les élus et services techniques

voici les réponses aux questions soulevées au cours de l'assemblée du 31 juillet 2019

15 Mme G. Caton, corniche de Nauzan

Suite aux travaux avenue de Bernezac la balise sur cette avenue au carrefour avec la rue des peupliers pose un problème de sécurité pour les automobilistes arrivant de Av des peupliers, car les automobilistes av de Bernezac roulent souvent vite et oublient de laisser la priorité à droite. Peut-on envisager de réinstaller cette balise avenue de Bernezac ?

A ce carrefour il y a un plateau destiné à ralentir les véhicules , les 2 anciennes triangles (balise) mentionnant que les véhicules de la rue des peupliers avaient priorité ont été supprimés. Mais de la rue des peupliers la croix carrefour existe toujours ce qui suivant le code de la route vous donne la priorité sur les véhicules venant de gauche qui pensent avoir cette priorité.

Balise allée des chaumes

Pt discuté en réunion préparatoire de juillet 2019

2 solutions: réinstaller les balises av de Bernezac ou mettre une balise av des Peupliers comme celle au carrefour à l'autre extrémité av des Acacias. Le service sécurité doit prendre sa décision rapidement

Nouvelle relance a été faite au cours des discussions préparatoires pour cette réunion
Visite des lieux de M. D Derrien Maire adjoint à la sécurité avec le chef de la police municipale M. D Rambeaud

Instructions ont été données aux services techniques afin d'installer une balise et de réaliser le marquage correspondant dès que possible. Le marquage au sol, sera réalisé avant démarrage de la saison estivale.

Questions envoyées par internet

M. Michel Raimbault 10 rue des Ifs

Problèmes posés par la construction récente (début des travaux lors de mon premier passage à Saint Palais début avril) d'un mur au n° 18, en bordure de la rue, qui contribue à rétrécir encore un peu plus une rue qui est déjà très étroite.

Le mur a été reconstruit dans les limites de sa propriété et non sur le domaine public

Une signalisation a été mise en place

Plusieurs plagistes et propriétaires au bord de la promenade plage de Nauzan

Ils demandent des anneaux vélos supplémentaires aux deux accès à la plage

Des anneaux supplémentaires seront installés avant la prochaine saison estivale de 2021

Mme MF Darpas av des Peupliers

Nous voici arrivés à St Palais pour les vacances scolaires parisiennes et en prenant l'avenue de Bernezac, nous avons vu les emplacements matérialisés pour le stationnement. Comment pourrons nous circuler en été dans cette avenue car les voitures ne pourront plus se croiser De plus, il y a très peu de places de stationnement ce qui semble aberrant vu la proximité de la plage de Nauzan.

La réfection de l'avenue des peupliers devait être faite cet hiver et nous voyons que rien n'est encore prévu !!!

Au niveau de l'avenue des peupliers, le marais est envahi par les arbres. La municipalité doit-elle nettoyer cette partie du canal ?

Réponses données au cours de l'exposé

M. Roger Dubreureant AV des Peupliers

Sur la digue de Nauzan et sur les différentes plages avoisinantes des plans de plage ont été installés
pour visualiser la côte . Je suis surpris comme de nombreux touristes qu'il y a inversion mer et terre .Je prends l'exemple du plan situé devant le restaurant " l'arrosoir" La zone du chenal (quand on regarde sur le plan)
se situe à gauche alors qu'elle est en réalité sur la droite (en regardant la mer ???)

C'est une décision de la Cara qui a été votée par les élus communautaires

Sécurité :
Sur l'avenue de Bernezac quand on arrive au camping ACCCF de Bernezac, des zones de stationnements ont été tracées sur la route , une fois sur la droite une fois à gauche et même parfois non loin d'un virage .Risque lors du dépassement des voitures en stationnement !!! C'est peut être pour faire ralentir la vitesse mais c'est plutôt dangereux à mon avis !!! Nombreux zig zag !!!
Zone dangereuse :

Certains propriétaires voulaient pouvoir se garer devant chez eux, l'avenue n'a pas un gabarit extensible et comme mentionné c'est une solution pour ralentir la vitesse des usagers

- La piste cyclable qui coupe l'accès à la plage de Nauzan (côté restaurant l'arrosoir) , les cyclistes venant de Vaux dans la descente roulent généralement très vite , ne s'arrêtent pas et risquent de percuter les piétons ???

A notre demande une signalisation a été mise en place mais non respectée par les cyclistes

Problème récurrent sur la commune, une étude globale sur ce sujet est en cours par la Cara

M. Sebastien Collange 33 av de Bernezac

- Points portant à questionnement : stationnement av de Bernezac:
- Le stationnement est certes bien pour faire ralentir grâce aux chicanes.
- Cependant, un problème se pose. En mai, un convoi de mobilhomes s'est retrouvé coincé devant chez nous car un véhicule (Renault trafic) était stationné selon marquage. Il a fallu que le propriétaire du véhicule se mette sur le trottoir pour qu'il passe.
- Je ne suis pas convaincu que l'effet souhaité marche car la nuit, peu de véhicules sont stationnés et la vitesse vraiment excessive.

- Je pense qu'il serait judicieux de mettre soit un ralentisseur, soit un stop ou cédé le passage au niveau de capatlantic pour faire ralentir (avant les virages) dans un sens et stoppé la prise de vitesse dans l'autre.
- Aucun marquage cycliste sur cette artère, c'est dommage.
- Aussi, pour ces places, je pense qu'en rajouter à proximité de la plage serait judicieux (de toute façon, les véhicules ne se gênent pas pour s'y garer sans marquage ☺

Certains propriétaires voulaient pouvoir se garer devant chez eux, l'avenue n'a pas un gabarit extensible et comme mentionné c'est une solution pour ralentir la vitesse des usagers
Des ralentisseurs sont en place mais posent problèmes car à certaines vitesses ils génèrent des nuisances sonores aux habitants proches, Il n'est pas envisagé d'en installer d'autres
Tous les convois exceptionnels doivent faire l'objet d' une autorisation de circulation et sur ce transport aucune demande d' autorisation n'a été faite
Il n'est pas envisagé par manque de place de privilégier les cyclistes sur cette avenue double sens
Pour le stationnement supplémentaire de ce secteur une décision sera prise prochainement

M. M Laloue rue des Saules

Je reviens sur ma demande concernant un élagage à faire d'un arbre qui est couché sur la propriété abandonnée entre le 16 et le 28 de la Rue des saules.
Cet arbre est déraciné et vient appuyer dangereusement sur les lignes électriques et sur les lignes téléphoniques.

L' arbre a été enlevé

Mme E Vines 64 corniche de Nauzan

Je vous écris en ce qui concerne la vitesse des vélos sur la piste dehors 62, 64 et 66 Corniche de Nauzan. Il y a un virage juste avant 64 (notre maison) et c'est très dangereux quand on essaie de quitter par le portillon.

Est ce qu'on peut proposer un panneau qui dit "attention piétons" avant d'un accident se passera?

A Londres il y a un mois un piéton a été tué par un vélo , et suis tres inquiet qu'il y a une risque de ca ici.

Problème récurrent sur la commune une étude globale sur ce sujet est en cours par la Cara

M. André Nowakowski rue des Saules

Remplacement du potelet bois détérioré pour interdire le passage de camping car sur le parking de la plage et demande d'entretien de ce parking

Potelets remplacés
Parking sera remis en état avant le début de la saison estivale

M. P Duval 24 rue de la Jolinière

suite à votre passage de ce jour, au 24 rue de la Joliniere nous vous avons fait remarquer la chaussée déformée et ce malgré des réparations successives de la part de la voirie de la mairie de saint palais qui ne s'avèrent être que des pansements inutiles merci de bien vouloir en parler à l'ordre du jour car notre voix personnelle n'a eu aucun écho de la part de la mairie

Réalisé et mentionné au cours de l'exposé

M. Et Mme Mathieu 4 bis rue E. Giraud

Je vous confirme l'intérêt général pour un panneau "interdiction de stationner " au bout de la rue Émile Giraud. Ceci permettra a tous de pouvoir faire demi tour facilement, notamment les poubelles et les camions ainsi que les résidents de cette impasse.

Zone sera banalisée par peinture jaune

M. A Doutre 8 allée des Saules

Il nous a fait parvenir une copie du courrier déposé en mairie pour renouveler ses différentes demandes concernant l'entretien du canal secteur 3 allée des saules rue des Erables

J'habite 8 allée des saules, depuis bientôt 15 ans, résidant à quart temps à St Palais. Ma propriété borde le ruisseau de Bernezac dont les berges et leur entretien ont déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Pour ce qui me concerne j'entretiens régulièrement ma rive ce qui ne requiert pas un effort surhumain ni des dépenses exorbitantes. Juste quelques instants, régulièrement, tout au long de l'année.

Constatant le développement inquiétant de la végétation sur l'autre rive, j'ai d'abord alerté mes 5 voisins en les invitant par courrier, aimablement et sans agressivité ni agacement, à intervenir de leur côté pour garder l'endroit agréable. L'enthousiasme n'a pas été la caractéristique principale des réponses que j'ai reçues. C'était en mai 2015.

J'ai dans la foulée alerté Bernard Bonneau, notre délégué de quartier. Et le temps passa tandis que la végétation poursuivait son inexorable progression.

Bernard Bonneau s'est vu confié une étude sur le statut juridique des rives du canal qu'il a dû partager en 4 zones tant l'histoire et les règles étaient différentes (je suis pour ma part dans la zone 3). Ce rapport a été présenté aux responsables municipaux (dont Monsieur le maire en personne) le 21 décembre 2017 et j'ai eu, avec Mme Lépée ma voisine, l'honneur d'être convié à cette réunion. Le compte rendu mentionne que pour ce qui concerne la zone *3 « les élus considèrent que l'entretien de cette zone devient prioritaire et que la solution d'un busage partiel au droit de la maison de Mme Lepée est judicieuse »*. Je pensais qu'enfin, l'e problème allait être pris à bras le corps.

Que nenni. Le temps continua de passer et la végétation de pousser. Voici le point de ce qui s'est-il passé depuis cette réunion.

J'ai fait une relance auprès du Délégué de Quartier le 13 juin 2018. Le point a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de quartier du 25 juillet 2018. Le compte rendu de la réunion cite mon message et relance l'affaire, mais aucune réponse n'est apportée en séance.

Nouvelle relance par mail au Délégué de Quartier le 24 septembre 2018 dans lequel je déplore l'immobilisme.

Le successeur de Mr Favreau a poursuivi le travail d'entretien que ce dernier assurait régulièrement. Le résultat est remarquable et les autres riverains devraient s'en inspirer. Pour les autres propriétaires quelques petits efforts ont été faits ici ou là mais rien de très radical. La municipalité a quant à elle réalisé le busage de l'extrémité du canal, en bas de la maison de Mme Lepée. Autant je n'étais pas favorable au busage complet du canal, autant le busage sur cette partie particulièrement inaccessible m'a semblé pertinent. Bravo donc à la municipalité pour cette action.

Aujourd'hui, je continue de récupérer les objets flottants qui proviennent de l'amont (ballons, bouteilles vides, papiers, grosses branches…) et qui ne peuvent plus passer. A noter une grande nouveauté cette année, je vais pouvoir cueillir les mûres qui proviennent des ronces de la rive d'en face.

Je me fais également l'avocat de ma petite voisine, une charmante poule d'eau qui niche depuis longtemps à cet endroit. Elle m'a expliqué qu'elle avait de plus en plus de mal à regagner son domicile et à promener ses petits dans le quartier. Les canards ont fini par comprendre que pour accéder à certaines parties du ruisseau il fallait remonter sur la berge et replonger quelques mètres plus loin. J'ai par contre un retour très positif du lobby des moustiques qui considère qu'une zone de reproduction naturelle est en train de s'installer progressivement et qu'ils voient cela d'un très bon œil pour le développement de leur communauté.

J'ai l'air de plaisanter, mais en réalité je ris jaune. Je voudrais juste, s'il vous plaît, que riverains et municipalité se sentent enfin concernés et s'impliquent rapidement dans un véritable chantier de débroussaillage et nettoyage des rives du ruisseau et du ruisseau lui-même.

Le sujet figure à l'ordre du jour de la réunion de Quartier du 31 juillet 2019. J'en attends beaucoup.

Merci d'avance.

Point mentionné au cours de l'exposé

Mme Dany CHAMBARD de MONTI allée des Saules

C'est sure qu'il va falloir faire comprendre les nuisances que nous subissons a cause du ru de nauzan, J'ai des vipères dans mon jardin, venant de derrière forcément

Jamais ou pas nettoyé des branches trainent dans l'eau et au bout de l'allée des saules, Déjà **signalé deux fois a la mairie et aux travaux municipaux** RIEN NE BOUGE

C'est parfaitement inconcevable, De plus certains riverains ont des tuyaux se déversant dedans « propre ou pas ????? »

Point mentionné au cours de l'exposé

La rue des saules jamais ou pas nettoyée et avec les papiers du parking, c'est folklo, Un seul panneau défense de stationner en début de la rue des saules sur un coté alors ils se garent de l'autre coté !!! et on ne passe que mal et sans poussettes, POURQUOI PAS UN PANEAU STATIONNEMENT INTERDIT DES 2 COTES

Des interventions de la police municipale ont porté leurs fruits

Mais bon c'est pire avec les nuisances **du tracteur du centre nautique** en permanence le matin tôt et le soir, Quand il ne tourne pas pendant 1 h et que je doive les obliger a le stopper (l'essence coute chère !! mais pas a la ville semble t'il) Mes clients en chambres d'hôtes eux ont choisi le calme de ma villa pas les pollutions auditives et sonores du quartier. Nous vivons a la campagne et plus dans une station balnéaire.Bien sur ils travaillent, mais moi je loue mes chambres déclarée aux impôts et a la mairie !!!!

Une sensibilation des responsables du club nautique a été faite et ceci est un problème de voisinage et ne rentre pas dans le cadre de la charte des quartiers

Le bruit des « dos d'âne, ou ralentisseurs » de nauzan pas aux normes bien trop haut donc Bruyant sans cesse, Impossible de dormir les fenêtres ouvertes la nuit, Et en ce moment cela devient évident de le faire !!! J'habite depuis 40 ans cette villa, c'est devenu épouvantable

Un dos d' âne a été supprimé , ces dos d' ânes ont été installés à notre demande et sont efficaces par leur conception

Plus aucun accident au passage piétons d' accès à la plage ne nous a été signalé

Et le pire alors la allez vous y balader :**Le bassin d'orage** !!!!! envahi par les arbres tombés et **déjà signalé en juin RIEN NE BOUGE**

Plus des herbes des branches !!! pauvres gens qui habitent ici

Faucardement réalisé

Le parking pour les camping caristes, DEJA FERME AVEC UNE CHAINE IL A DU SE PASSER QUELQUE CHOSE !!! a moins que se soit une vengeance d'un pas content d'avoir du déménager de la grande cote ????? allez savoir !! c'est déjà envahi par les herbes, on n'a pas envie d'y stationner.

Plus d'actualité

Plusieurs habitants zone marais

Demandent que les branches et arbres tombés au cours des périodes de grands vents soient évacués du bassin d'orage

Réalisé

M. Michel Marais 29 rue des Roseaux

Ne pouvant être présent à ta réunion de quartier du Mercredi 31/7, je te transmets mes diverses requêtes :

Supprimer la conduite d'eau pluviale de la rue E Giraud qui se déverse dans mon fossé privé du 29, rue des roseaux en réétudiant ce dossier.

Réponse donnée directement suite à son entrevue avec services techniques

Élaguer les arbres de la rue des roseaux au niveau du 29.

La plupart ne sont pas du ressort de la commune car situés sur propriétés privées

Améliorer l'éclairage de la rue des roseaux.

Lampes défectueuse remplacées

Curer mon fossé lors du prochain entretien du canal

Réponse donnée directement suite à son entrevue avec services techniques

Programmer la réfection totale de la rue de roseaux dans un programme pluriannuel des travaux de la ville.

Cette rue n'est pas dans les priorités de réfection programmées actuellement

Réponses aux questions posées en cours de la dernière réunion du quartier

1. **M. Cazet 43 rue des Tuyas**
   - Problème pour entrer dans les garages, rue en léger virage qui est masquée par des arbres non taillés, et rue bosselée.
   - Demande la taille de ces arbres et la rénovation de cette route

Les arbres municipaux ont été taillés

1. **Mme Chambard de Montil allée des saules**
   - Confirme sa demande faite par email (voir ci-dessus) à savoir

- Pollution sonore de la ville, en particulier due au tracteur du centre nautique, et la nuit aux véhicules qui franchissent les ralentisseurs
- Bassin d'orage non entretenu

Voir réponses faites précédemment

1. **M. RAS 48 av de Bernezac**
   - Par temps de grosse pluie l'eau en provenance de la rue des Tilleuls et de la rue des Platanes déferle cher lui

Travaux réalisés

   - Demande la pose d'amortisseurs sur les bouches d'égout et la mise en place de plus grandes grilles pour les avaloirs destinés à recevoir les eaux pluviales

Services techniques informés améliorations non réalisées

Réponses aux questions posées en cours de la dernière réunion du quartier

1. **M. Cazet 43 rue des Tuyas**

- Problème pour entrer dans les garages, rue en léger virage qui est masquée par des arbres non taillés, et rue bosselée.
- Demande la taille de ces arbres et la rénovation de cette route

Les arbres municipaux ont été taillés

1. **Mme Chambard de Montil allée des saules**

- Confirme sa demande faite par email (voir ci-dessus) à savoir

- Pollution sonore de la ville, en particulier due au tracteur du centre nautique, et la nuit aux véhicules qui franchissent les ralentisseurs
- Bassin d'orage non entretenu

Voir réponses faites précédemment

1. **M. RAS 48 av de Bernezac**

- Par temps de grosse pluie l'eau en provenance de la rue des Tilleuls et de la rue des Platanes déferle cher lui

Travaux réalisés

- Demande la pose d'amortisseurs sur les bouches d'égout et la mise en place de plus grandes grilles pour les avaloirs destinés à recevoir les eaux pluviales

Services techniques informés améliorations non réalisées

1. **Mme A Clerc Sarraf 29 rue des Erables**

- Confirme la présence de déchets et de boues qui empêchent le bon écoulement des eaux du ruisseau et demande un curage en urgence

Réponses données au cours de l'exposé

1. **Mme Planchat 39 av de Bernezac**

- Mentionne que le stationnement marqué dans cette avenue est dangereux

Réponses données précédemment

- Que les ateliers municipaux engendrent des nuisances sonores pendant les heures de repos

Une sensibilisation du personnel a été faite, mais c'est l'activité des ateliers municipaux qui doivent intervenir pour le nettoyage des plages avant l'arrivée des baigneurs

1. **Mme Bayard 51 av de Bernezac**

- Mentionne que le stationnement marqué dans cette avenue est dangereux

Réponses données précédemment

1. **M. Berry rue des Grillons**

- Signale que du côté de st Palais la balayeuse municipale ne passe plus

Effectivement les services techniques ont eu de gros problèmes de fonctionnement avec leur machine

Une nouvelle machine en location est en service

1. **M.Sadon rue de la Murotte**

- Mentionne un problème de difficulté de l'écoulement des eaux

Rien d'anormal trouvé au cours d'un état des lieux, point signalé à la Cara

1. **Mme Chauvet avenue de Pontaillac**

a. Demande le remplacement du panneau interdiction cyclistes sur l'acces promenade de la plage qui est devenu illisible

Fait et mentionné dans l'exposé

a. Un nettoyage des bordures en herbes sur cette promenade

Réalisé

a. Un renforcement de la fixation de l'escalier d'accès à la plage

Demande transmise à la Cara

a. Le respect des zones de stationnement des bateaux sur cette plage

Demande transmise aux responsables et pour info nous n'avons pas eu ce problème cet été (un petit nombre de bateaux)

10.M. André Nowakowski rue des Saules

- Confirme sa demande faite au délégué la semaine dernière (voir ci-dessus)
- et mentionne l'état déplorable du parking de la plage

Réponses données au cours de l'exposé

10.Mme A Clerc Sarraf 29 rue des Erables

- Demande une action afin de réduire les nuisances sonores des hauts parleurs des deux campings les plus proches

Demande faite aux responsables des 2 campings

Moins de nuisances constatées cet été

Présentation des candidatures pour être délégués du quartier

Monsieur Daniel Derrien
Maire adjoint

Les candidats ont été reçus en mairie
les 2 délégués retenus par M. le Maire seront annoncés sur le site de la commune

Les espoirs et suggestions de chacun afin de soumettre à la nouvelle municipalité les problèmes relatifs à notre secteur

Demandes reçues par émail

M. Barreau et M. Fabre
66 av de Pontaillac

Suite à notre communication téléphonique de ce jour , Mr Barreau et moi-même demeurant 66, ave de Pontaillac vous confirment la nécessité absolue de ne pas reconstruire le ralentisseur de Nauzan. En effet, si ce ralentisseur n'avait pas été détruis en début d'été, l'épisode orageux du mois d'août aurait été catastrophique pour nos 2 appartements car ce ralentisseur aurait fait barrage à l'écoulement naturel de l'eau permettant à celle-ci d'inonder nos appartements respectifs.

M. André Nowakowski
rue des Saules

Confirme que les rats pullulent dans le canal et que les Berges ne sont plus entretenues. Les ronces se rejoignent ce qui empêche le canal de s’écouler voir les inondations

Nicole Joffroy Morlot
6, rue d’Aunis , Villa le bois chenu.

Depuis plusieurs années , la rue d’ Aunis n’a plus d’éclairage public ...

Cela a , en vain, été signalé à la mairie .

Et il est anormal de devoir être tributaire du portable pour trouver la serrure de sa maison , la nuit venue .

Je vous remercie de faire le nécessaire pour remédier à cet situation anormale .

Patrick TAUNAIS
2" avenue de Bernezac

Désolé je ne serais pas sur St Palais à cette période.
J'avais écrit à M' Le Maire, sur le conseil des services techniques, pour signaler la dangerosité du virage entre les N° 19 et 23 avenue de Bernezac et demandé l'installation sur le panneau défense de stationner un miroir. A ce jour pas de réponse.

Mme B Manteau
av de Bernezac

J’ ai été entendue par la police municipale de Royan dans le cadre d’une enquête de voisinage concernant l’enlèvement d’une jeune fille , avenue de Bernezac.

L’officier qui m’a reçue a déploré l’absence de caméra de surveillance au départ de cette avenue très fréquentée.

Je lui ai promis d’en parler à la prochaine réunion de quartier. En effet, si l’immatriculation de la voiture était apparue, nous aurions pu éviter le deuxième enlèvement (collège de Royan). Peux tu faire cette demande en mairie ?

Jean Pierre Ras
48 avenue de Bernezac

Suite à notre rencontre, je vous confirme avoir toujours le même problème lors des fortes précipitations.

Les eaux de la rue des Tilleuls se déversent dans notre propriété occasionnant des dégâts.

Certes depuis la pose de 2 avaloirs dans la rue des Tilleuls, nous notons une petite amélioration. Mais en revanche cela reste insuffisant.

La solution est de remplacer les grilles au niveau du 48 et 50 rue de Bernezac par des avaloirs; sans créer de dégâts au revêtement.

De plus un problème de couvercle EP face à l'allée des Mimosas occasionne un bruit à chaque véhicule roulant dessus. Cela est fort désagréable surtout la nuit.

Hervé Bayart

51 av de Bernezac

Voici quelques demandes pour l'avenue de Bernezac où nous habitons au 51

1 - plaques bruyantes dans la rue

J'ai été à plusieurs reprises depuis cet été demander aux ateliers techniques de l'avenue des Peupliers de passer mettre un joint de caoutchouc ou autre pour que la plaque d'égout ne fasse plus " clang clang " toutes les deux minutes au passage des voitures ! Ma voisine l'avait demandé également sans succès auparavant ...

Ils me disent qu'ils vont le faire

mais c'est jamais fait...

2 - Carrefour dangereux avenue des Peupliers/avenue de Bernezac

Il manque une signalisation au sol pour définir la priorité

Les voitures arrivant de l'avenue des Peupliers (donc à droite) se demandent si elles ont la priorité .

3 - le stationnement avenue de Bernezac

Je pense que ce stationnement en quinconce sur cette avenue est quand même dangereux ; certains roulent trop vite ...

Et si l'on faisait un sondage lors de notre réunion ? Stationnement sur un seul côté préférable en mordant un peu sur le trottoir concerné ?

Ici une photo de place de stationnement placée devant le portail de la maison-atelier de mon épouse.

Yvon Arnauld
1 rue germaine

Je refais toujours les mêmes remarques;

- saturation circulation et dangerosité piétons (rue germaine) avec les deux sens en été aussi pourquoi ne pas revenir avec aménagement plus (feu par exemple) par le passage sous l'église (hors manifestations peu nombreuses)

et aménagement de parkings devant l'entrée du vieux clocher pour développer les expositions

- vitesse excessive au carrefour croisement rue de Saintonge et rue germaine (priorité à droite pratiquement jamais respectée) mettre un stop rue germaine.

Mme Bouteau

18 av de Bernezac

Qui doit prendre en compte la réparation du boitier d'alimentation électrique qui n'est pas sur sa propriété

Merci d'avoir pris le temps de lire ce diaporama

Je félicite par avance les nouveaux délégués de notre quartier

Bernard Bonneau